



Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation 2024-2025

École : ÉSC des Satellites

Date de révision : 18 octobre 2024

Membres de l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles : Éric Gauthier, Jacqueline Gauthier, Fabiana Escanoni de Barros

L'intimidation

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire

Définition

Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
 - a. soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel
 - b. soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. («bullying»).



la Loi sur l'Éducation paragraphe 1(1)

Cyberintimidation :

La cyberintimidation consiste à pratiquer l'intimidation par des moyens électroniques comme les plateformes de médias sociaux, le courriel, la messagerie texte ou privée, les jeux sur Internet ou les applications de communication.

Comme la définition de l'intimidation englobe la cyberintimidation, par conséquent toutes les exigences prévues par la *Loi sur l'éducation* et par la présente note Politique/Programmes concernant l'intimidation s'appliquent également à la cyberintimidation.

Cibler des priorités

Priorité 1 :

Afin de développer une culture d'école positive, 100% des élèves auront participé, d'ici la fin de l'année scolaire 2024-2025, à au moins deux activités qui redonnent à la communauté étudiante de notre école et deux activités de sensibilisation à l'intimidation.

Priorité 2 :

Communiquer et outiller la communauté scolaire en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Priorité 3 :

Développer un code de vie avec les élèves.

Stratégies de prévention

Stratégies ciblées :

- Nos élèves participeront à des activités conçues pour redonner à notre communauté scolaire pour favoriser des relations saines entre les deux écoles. (Des exemples d'activités telles qu'un club de café dirigé par les élèves pour les enseignants, un club de collations santé préparées par les élèves, gestion du programme d'échecs ou autres) (priorité 1)

Personne responsable :

Membres du personnel,
direction d'école

Échéanciers :

novembre 2024 et
continue tout au
long de l'année.



<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des formations/présentations aux élèves sur l'intimidation, la violence, la cyberintimidation et la propagation des rumeurs ainsi que les conséquences de ces derniers (pour la victime, par rapport à la loi, pour l'intimidateur). (Priorité 2) • Clarifier la distinction entre l'intimidation et un simple conflit ou désaccord. (priorité 2) 	Service de police et partenaires Direction Unité de santé de la région de Thunder Bay et ou Dryden	juin 2025
<ul style="list-style-type: none"> • Établir un code de conduite avec les élèves, en les impliquant dans le processus afin de favoriser un environnement scolaire respectueux et inclusif. (priorité 3) 	Direction, membres du personnels et élèves	juin 2025

Stratégies d'intervention		
Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la discipline progressive (selon le niveau d'intimidation, pas tout comportement est égal – établir une échelle, conséquences à l'interne, geste réparateur, policiers, suspension, etc.) • Communication ouverte avec les parents • Rencontres élève/parent/direction • Références aux services à l'élève • Référence à des services sociaux ou communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenants et agences communautaires Directions • Membres du personnel 	Tout au long de l'année.



<ul style="list-style-type: none"> Former les adultes par rapport à l'intervention, la réaction envers les situations, voir différentes façons d'intervenir pour ne pas empirer la situation pour les élèves impliqués (identifier des adultes empathiques, CPI) 	<ul style="list-style-type: none"> Direction Agences communautaires 	Tout au long de l'année.
---	---	--------------------------

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire		
Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
<ul style="list-style-type: none"> Offrir de la formation aux membres du personnel et aux élèves pour la prévention de l'intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> Policiers de l'école Intervenante Services à l'élève Services éducatifs 	Tout au long de l'année
<ul style="list-style-type: none"> Offrir des sessions de sensibilisation sur l'intimidation et la prévention aux parents –en présentiel ou en virtuel 	<ul style="list-style-type: none"> Agences communautaires Intervenante Conseil d'école 	Tout au long de l'année
<ul style="list-style-type: none"> Partage des ressources et liens pour renseigner les parents. Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> Services à l'élève Services éducatifs Agences communautaires 	

Stratégies de communication et de sensibilisation



Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
<ul style="list-style-type: none"> Présenter la politique et la directive administrative <i>B015 Climat scolaire positif, sécuritaire et inclusif</i> aux parents, aux élèves et aux membres du personnel enseignant 	Direction	novembre 2024
<ul style="list-style-type: none"> Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs, tutrices lors de diverses communications Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves 	Direction	Tout au long de l'année

Stratégies de surveillance et d'examen		
Stratégies ciblées :	Personne responsable :	Échéanciers :
Relire les politiques et outils (B015 et organigramme décisionnel)	Direction	novembre 2024 mars 20024